

Les dégâts d'eau

Votre programme d'assurance couvre bon nombre de dommages causés par l'eau*. Les conséquences de tels dommages peuvent varier d'inconvénients mineurs temporaires à un transfert de vos activités impliquant aussi une décontamination des lieux. Certains peuvent être prévenus par de simples mesures de prévention que nous allons vous démontrer dans le présent document.

La liste qui suit présente certaines mesures préventives qui peuvent aider à réduire les dommages potentiels causés par l'eau.

● Refoulement d'égout

Afin de prévenir ce type de dommage, votre conduite d'évacuation principale devrait être munie d'un clapet de retenue; dans plusieurs municipalités, ceci est obligatoire. La présence de ce dispositif de sécurité ne garantit toutefois pas une protection totale, car celui-ci doit être vérifié et inspecté afin de s'assurer qu'il est en bon état de fonctionnement. Une vérification périodique de ce dispositif par un plombier permettra de vous assurer qu'il est en bon état de fonctionnement.

● Infiltration d'eau/puits de captation

Les puits de captation sont creusés pour récupérer l'infiltration d'eau dans un bâtiment. Ils sont munis d'une pompe de puisard permettant d'évacuer tout excès d'eau. Une vérification régulière du bon fonctionnement de la pompe et de ses éléments est essentielle et évitera un débordement. Si vous croyez que le fonctionnement de cette pompe est essentiel en cas de panne de courant électrique, vous devriez considérer l'installation d'une génératrice d'urgence permettant de la faire fonctionner en tout temps, ou l'installation d'un système de pompage de secours (à piles) pour puisards, à fonctionnement automatique (également disponible en quincaillerie).

Il y a plusieurs types de dommages par l'eau dont l'ampleur varie aussi en fonction du type d'eau (eau « blanche », eau « grise » ou eau « noire »), mais peu importe le type, il y a des moyens de réduire ou prévenir ces dommages.



Parlons prévention

Les dégâts d'eau



☉ Toiture

Beaucoup de dégâts d'eau proviennent de l'accumulation d'eau sur les toitures de type-terrasse dont l'évacuation est inadéquate. Ce type de toiture est muni de dispositifs de drainage permettant d'éliminer l'accumulation d'eau. Il est important de faire effectuer annuellement une vérification de l'état de ceux-ci afin de s'assurer qu'ils ne soient pas obstrués par des déchets. De plus, une vérification périodique de l'état du revêtement de la toiture permettrait d'éviter les problèmes causés par une infiltration d'eau. Pour les toitures à versants, une bonne procédure de prévention consiste à faire effectuer régulièrement une vérification de l'état des bardeaux. De plus, le déneigement des toitures réduira à la fois les risques d'infiltration et les risques d'effondrement.

☉ Chauffe-eau

Celui-ci n'a pas une durée éternelle et la corrosion finira par endommager le réservoir et causer une fuite. Un bon moyen de prévention est de l'installer dans un bac de récupération muni d'un système de drainage aboutissant au drain d'évacuation du bâtiment. Afin d'éviter les mauvaises surprises, on devrait établir une date de remplacement. Après dix ans d'utilisation, on devrait porter une attention particulière à celui-ci afin de détecter les signes d'usure. Le remplacement après 10 ans (ou avant selon le contenu minéral de l'eau) est normalement recommandé.

☉ Débordement d'évier/lavabo

Beaucoup de dégâts d'eau proviennent du débordement de lavabos suite à l'oubli de fermer les robinets après l'utilisation en fin de journée. Une simple inspection visuelle de ces salles avant la fermeture du bâtiment permettrait d'éviter bien des désagréments.

Il existe sur le marché des détecteurs de fuites d'eau/inondations qui peuvent soit fermer l'entrée d'eau, soit être reliés à votre système d'alarme existant. Un système simple, destiné principalement au marché résidentiel (disponible en quincaillerie), consiste en un détecteur d'inondation sans fil jumelé à un récepteur/composeur téléphonique. Ces divers systèmes peuvent éviter d'importants dégâts et permettre une intervention rapide.

Nous n'avons pas exploré ni toutes les causes possibles ni les moyens de prévention, mais nous espérons que ces quelques informations vous seront utiles dans le but d'éviter les désagréments causés par un dégât d'eau. Pour des questions supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre courtier.

À propos de nous

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. De concert avec nos courtiers partenaires, nous cherchons à comprendre les besoins de nos clients pour ensuite créer des solutions qui favorisent leur succès.

Pour savoir comment rendre votre entreprise plus sécuritaire, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111**.